

ETAT CIVIL 2025

Mariage : LALLEMAND Aliénor & BERTRAND Clément 30/07/2025, TRAN Carole & BEN CHHATA Tarek 09/08/2025, DUDOIS Charlene & HERAULT Stéphane 16/08/2025

Naissance : GODET GOSSE Mélio le 08/08/2025, GODET GOSSE Yuna le 08/08/2025

Décès : M. BARON Bernard le 06/05/2025, Mme PESTEL épouse MOREAU Marie le 08/06/2025, Mme TRICOIRE épouse MIRALTO Ginette le 25/05/2025, Mme VERDIER épouse MUREAU Virginie le 02/07/2025, Mme PIMBERT épouse BONNET Pierrette le 11/07/2025, M. THOMAS Bernard le 19/08/2025, Mme YVON épouse VIAU Micheline le 21/09/2025

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE:

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
MATIN 8h00-12h00	OUVERT	FERME	OUVERT	OUVERT	FERME
APRES-MIDI 13h00-17h00	OUVERT	FERME	FERME	FERME	OUVERT

12 rue Saint Maximin
86200 MOUTERRE SILLY
Tél: 05.49.98.09.62
contact@mouterresilly.fr
www.mouterresilly.fr



* Nouvelle page Facebook pour la mairie : Commune Mouterre-Silly avec logo de la mairie



11 NOVEMBRE 2025

11h30 : Rassemblement à la Mairie

11h45 : Cérémonie au Monument aux morts

12h15 : Verre de l'amitié

12h45 : Repas proposé par la mairie avec les Anciens Combattants

Traiteur : Le Mille-Pattes Prix : 32 € **OUVERT A TOUS.**

Inscriptions avant le 31 octobre auprès :

Mairie : 05.49.98.09.62

Alain ADHUMEAU : 07.71.10.60.11

Chèque à l'ordre du Mille-Pattes

APPEL AUX ENFANTS :

Les Anciens Combattants aimeraient que des enfants de la commune apportent quelques fleurs lors de la cérémonie au monument aux morts comme cela se faisait encore il y a quelques années.

AU FIL DE L'HISTOIRE

GUSTAVE LEBLANC MAIRE DE MOUTERRE-SILLY DE 1935 A 1971 (SUITE)

Le Conseil du 24 avril 1961 adopte une aide de 1,30 Nouveau Franc par bovin aux éleveurs pour lutter contre la fièvre aphteuse. 988 bovins sont répertoriés sur la commune.

Le Conseil approuve le projet de construction d'une nouvelle mairie et d'un foyer rural qui deviendra la salle des fêtes.

Le Conseil du 1^{er} octobre 1961 vote une motion de solidarité aux revendications paysannes. On parle déjà du « malaise paysan » !

Celui du 12 novembre 1961 apporte la garantie communale au Syndicat intercommunal d'alimentation en eau du Bas Loudunais ; la première tranche de travaux d'alimentation en eau potable est actée.

Le Conseil du 9 juin 1963, constatant que les travaux de la nouvelle mairie et de la salle des fêtes sont terminés, décide de les assurer et d'organiser l'inauguration. La pose de bordures de trottoirs dans le bourg est validée. 75 élèves fréquentent alors l'école de Germiers.

Le Conseil du 25 avril 1965 accepte le devis de réfection de la toiture de l'église Saint-Maximin, suite à un incendie de la sacristie et prend acte du départ du prêtre au 3 février.

27 mars 1966 : « Vu la pénurie de chevaux sur la commune, il faut remplacer les roues actuelles du corbillard par des pneumatiques pour être tiré par une voiture ».

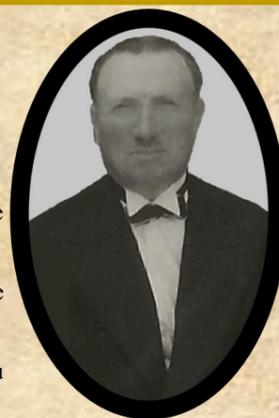
Le Conseil du 27 juillet 1967 se penche sur les eaux pluviales, la réalisation de bordures de trottoirs et de caniveaux « dans la traversée du bourg ». Celui du 21 avril 1968 fait de même pour Sillery et Chasseignes, et celui 21 janvier 1970 pour Insay.

Conseil du 1^{er} février 1969 : le maintien de la Micheline (TER de l'époque) faisant Thouars-Loudun-Chinon-Tours qui « permet d'aller à Paris et retour dans la même journée » est menacé. L'appui au Comité de défense du chemin de fer du Loudunais est voté à l'unanimité. Le 30 avril 1970, une délibération est adressée au Préfet à destination du Ministre des transports.

Le 13 décembre 1970, le conseil demande le classement de la RN 759 « en grande circulation » à la suite de plusieurs accidents impliquant des voitures légères ou des poids lourds.

Lors des élections municipales des 14 et 21 mars 1971, Gustave LEBLANC ne se représenta pas. Marc VERDON fut élu maire le 28 mars. Pour la première fois une femme, Madame GINDRE Marie-José, fut élue au Conseil Municipal et devint première adjointe.

Photo Collection Christian PELLETIER



Mouterre-Silly

Bulletin d'Informations

OCTOBRE 2025

EDITO

Nous sommes en période pré - électorale six mois avant les élections municipales qui se dérouleront le dimanche 15 mars 2026. Nous ne pouvons communiquer ni sur nos réalisations récentes ni sur d'éventuels projets même si vous savez désormais que je suis candidat comme annoncé dans la presse locale. Nous allons donc dans ce présent bulletin rendre hommage aux associations qui sont toutes dynamiques. Nous en accueillons même une nouvelle : Modern'Anime dont le siège est situé au Château de Beaussay.

Nous terminons l'hommage à Gustave LEBLANC qui fut maire pendant trente-cinq ans, notamment lors d'une période difficile, celle de la seconde guerre mondiale.

N'hésitez pas à venir vous inscrire sur les listes électorales, avant le 6 février, si vous ne l'avez pas encore fait. Voter ou être bénévole dans une association, est une façon de participer à la vie de la collectivité et au bien vivre ensemble.

Le Maire,
Alain ADHUMEAU

LISTES ELECTORALES

La date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au **vendredi 6 février 2026.**



Vérifier votre situation électorale sur le site : service-public.fr

RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer **dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire.**

Vous devez vous présenter à la mairie munis obligatoirement de votre **carte d'identité et du livret de famille de vos parents.** Votre représentant légal peut effectuer les démarches à votre place. Après inscription, une attestation de recensement vous sera remise et **sera à conserver précieusement.**

Elle vous sera réclamée pour l'inscription à tout examen, concours, permis de conduire, conduite accompagnée.



VIE ASSOCIATIVE

La vie associative à Mouterre-Silly se porte bien ..

- ♦ La plus ancienne des associations, l'ACCA compte cette année 71 chasseurs et organisera son banquet le 21 mars à la salle des fêtes. Chasser est un plaisir qui est discuté par certains habitants mais les battues notamment participent à la régulation de certaines espèces : cervidés, pigeons ou corbeaux, ces derniers étant un fléau dans les villages ou les cultures. Les jours de chasse dans la commune sont le samedi, le dimanche et le jeudi.



L'ACCA a organisé cette année le 30 août le repas au stade qui a été fort apprécié. Contact : 06.99.50.85.86



- ♦ **Le Comité des fêtes** qui a fêté ses 60 ans en 2024, a été relancé par une nouvelle équipe.

Au programme : Randonnée nocturne, Halloween, Soirée dansante avec repas, Noël, Loto.

Contact : 06.29.44.79.52

- ♦ **Culture et Patrimoine** a fêté ses 10 ans sur trois jours en mai dernier. "Il y a longtemps qu'on n'avait pas vu une animation de cette importance dans le bourg" nous a dit un ancien de la commune. Une équipe en place depuis plus de 10 ans qui cherche à se renforcer et à se rajeunir pour pouvoir continuer à apporter localement spectacles et activités diverses (concerts, théâtre, randonnée patrimoine et nature, repas spectacle, belote et atelier cuisine). Contact : 06.30.61.77.27



- ♦ **Les Anciens Combattants** commémorent 19 mars, 8 mai et 11 novembre. Malheureusement ils seront de moins en moins nombreux, l'âge faisant son travail. Heureusement ils ont trouvé des cinquantenaires pour porter les drapeaux aux cérémonies et aimeraient la présence des enfants pour le devoir de mémoire lors des commémorations aux monuments morts.

Contact : 06. 09.92.75.70

- ♦ Le club de foot **L'Olympique Mouterre-Silly**, avec un bureau de dirigeants renouvelé, s'était engagé à recruter des joueurs en nombre suffisant pour composer une équipe dès lors que le terrain serait rénové. Pari tenu avec 22 licenciés et un premier match de 5^{ème} division prometteur. Malheureusement, leur vide grenier a été perturbé par la pluie début juillet.

Contact 06.32.15.31.46



- ♦ **Modern'Anim** a transféré son siège à Mouterre-Silly. Une équipe jeune et un animateur très jeune mais performant qui a animé les jeux au stade le 30 août, les 10 ans de Culture et Patrimoine et qui se tient à la disposition des collectivités et des associations.

Contact : 07.67.85.90.95

- ♦ **L'Association des Parents d'Elèves du RPI** - contact : ape.marsupiaux@gmail.com
- ♦ **Blast** - contact : blast.compagnie@gmail.com
- ♦ **Bien Vivre à Silly** - contact : bien.vivre.a.silly@gmail.com

FETE DU 30 AOUT



Un retour en images de la journée

MANIFESTATIONS 2025/2026

- ♦ 19 Octobre : Récital Lyrique (Culture & Patrimoine)
- ♦ 25 Octobre : Halloween (Comité des fêtes)
- ♦ 15 Novembre : Poule au pot (Culture & Patrimoine)
- ♦ 29 Novembre : Dîner Dansant (Comité des Fêtes)
- ♦ 14 Décembre : Noël (Comité des Fêtes)
- ♦ 14 Février : Loto à Angliers (Comité des fêtes)
- ♦ 21 Février : Repas/Spectacle (Culture & Patrimoine)
- ♦ 19 Mars : Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie (Anciens Combattants)
- ♦ 21 Mars : Repas de l'ACCA
- ♦ 26 Avril : Atelier biodiversité (Culture & Patrimoine)

ECOLE DE MOUTERRE-SILLY



Monsieur Guillaume BAUDOIN est notre directeur de l'école. C'est une classe de 16 élèves (4 CE1, 5 CE2, 5 CM1, 2 CM2).

Sophie DRANCOURT, assure la cantine. Elle réalise de bons petits plats fait maison.

Le tarif des repas de la cantine au 1^{er} septembre 2025 est de :

- ♦ 3.80 € par enfant
- ♦ 5.02 € par adulte

COLLECTE DE PAPIERS : La Communauté de Communes du Pays Loudunais a suspendu la collecte des papiers auprès des écoles.

URBANISME

Petit mémo des déclarations à réaliser :

DP : Déclaration Préalable de travaux
PC : Permis de Construire

Installation d'un ABRIS DE JARDIN
Si < 20m²
DP
Si > 20m², selon les cas :
PC

POSE DE FENÊTRES DE TOIT
DP

Remplacement de la TOITURE
DP

RAVALEMENT DE LA FAÇADE avant ou arrière : peinture, sablage, gommage, pose de bardage...
DP

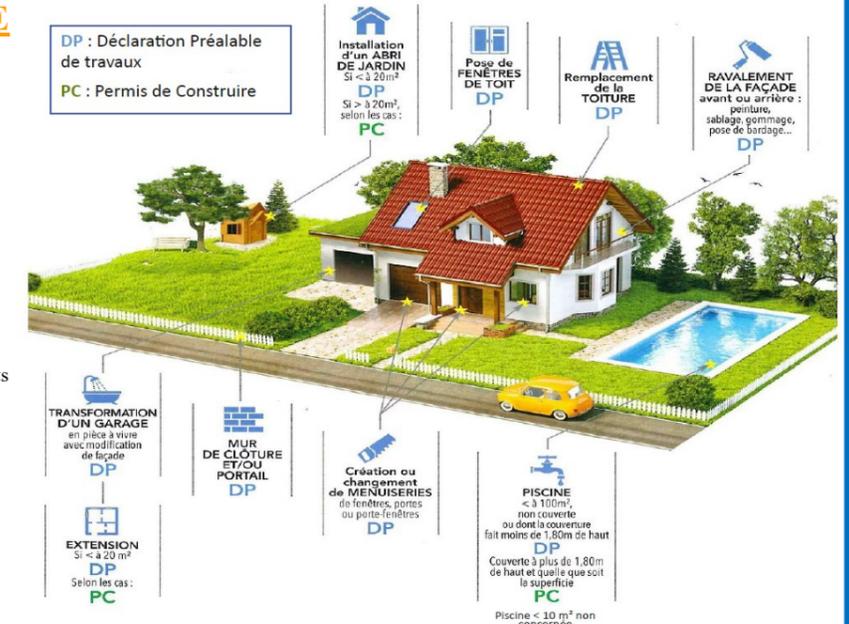
Petit rappel des règles de l'urbanisme :

Toutes nouvelles constructions doivent être soumises à une demande de permis de construire ou déclaration préalable de travaux. Ces demandes sont à déposer à la mairie ou sur le site <https://ads.at86.fr>.

Toute réalisation de travaux sans autorisation constitue une infraction pénale et fait courir le risque de sanctions pénales, civiles et administratives (articles L. 480-1 et suivants du code de l'urbanisme).

La nouvelle carte communale :

La nouvelle carte communale et le périmètre des abords (autour des monuments classés) ont été co-approuvée par Monsieur le Préfet et par le Conseil Communautaire du Pays Loudunais.



TARIFS SALLE DES FETES

Durée	Habitants de la commune	Habitants hors commune
1 jour hiver	110.00 €	120.00 €
2 jours hiver	175.00 €	205.00€
1 jour été	100.00 €	110.00 €
2 jours été	150.00 €	180.00 €

TARIFS DES CIMETIERES

Concessions	Tarifs	Durée
Terrain 2m2	200€	30 ans
Concession colombarium	400 €	30 ans
Cavurne	300€	30 ans